



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 7 avril 2025, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Joanne LaBranche
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Est absente:
Siège #4 - Marisol Brochu

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-04-048

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE**
 - 4.1 -** Adoption des comptes du mois
 - 4.2 -** Offre de service - Groupe Cosior
 - 4.3 -** Déclaration concernant la gestion contractuelle
 - 4.4 -** Offre de service - Sanitaire Fortier
 - 4.5 -** Dépôt et acceptation des états financiers 2024 et du rapport du vérificateur
 - 4.6 -** Nomination d'un vérificateur financier pour l'année 2025
 - 4.7 -** Dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses
 - 4.8 -** Vente des terrains - Rue Jamieson
- 5 - TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 -** Programmation TECQ 2024-2028
- 6 - LOISIRS ET TOURISME**

- 6.1 - Embauche - Animatrices camp de jour
- 6.2 - Inscription - Formation saveur
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - VARIA
 - 9.1 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 9.2 - Camp de jour - Appui moral
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-04-049

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 10 mars 2025, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE

2025-04-050

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	1 175.52 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	120 883.67 \$
Grand total des paiements:	122 059.19 \$

ADOPTÉE

2025-04-051

4.2 - Offre de service - Groupe Cosior

ATTENDU QUE le 7 janvier 2025 le conseil municipal de Kinnear's Mills a mandaté le *Groupe Cosior* afin de réaliser un audit d'infrastructure technologique et un audit Office 365;

ATTENDU les recommandations prioritaires que le *Groupe Cosior* a fait au conseil municipal à la suite de cet audit;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire avoir des protections sécuritaires et adéquates de son infrastructure technologique;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills procède à l'ajout des équipements, licences et/ou entretiens recommandés par le *Groupe Cosior* via son rapport d'audit infrastructure et Office 365, tel que:

- Migrer vers le service *BitDefender*;
- Migrer la gestion des sauvegardes vers le *Acronis*;
- Utiliser la licence *ScreenConnect*;
- Changer le routeur par un *Fortigate 40F*;
- Procéder au changement du commutateur par un *FortiSwitch* 24 ports;
- Refaire le câblage;
- Procéder à l'analyse des bornes Wifi;
- Mettre à jour la station serveur;
- Migrer le service anti-pourriel vers le service *Proofpoint*;
- Ajouter le service *AvePoint*;
- Activer la double authentification sur deux comptes de messagerie;

QUE le conseil municipal utilise l'argent disponible dans la subvention covid-19 concernant l'informatique;

ADOPTÉE

2025-04-052

4.3 - Déclaration concernant la gestion contractuelle

En vertu de l'article 305.0.1 la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle*, la municipalité a l'obligation de publier sur son site internet, la liste de tous les contrats passés avec un membre du conseil, un fonctionnaire ou un employé.

La directrice générale et greffière-trésorière informe que la liste des contrats sera publiée sur le site internet de la municipalité.

2025-04-053

4.4 - Offre de service - Sanitaire Fortier

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills offre la cueillette des gros rebuts une fois par année;

ATTENDU l'offre de service reçue par Sanitaire Fortier;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal accepte le taux applicable de 148.00 \$ / tonne métrique, incluant la taxe de redevance gouvernementale, plus taxes (TPS/TVQ) pour la disposition des encombrants au centre de tri de Sanitaire Fortier. La cueillette aura lieu le 21 mai 2025.

Toute collecte effectuée avant le 21 mai 2025 par Services Sanitaires Denis Fortier ne sera pas payée par la municipalité.

ADOPTÉE

2025-04-054

4.5 - Dépôt et acceptation des états financiers 2024 et du rapport du vérificateur

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a effectué la vérification comptable annuelle pour la municipalité de Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 270 086 \$;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE les états financiers 2024 ainsi que le rapport du vérificateur déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit acceptés.

QUE l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales soit affecté lors d'une séance subséquente.

ADOPTÉE

2025-04-055

4.6 - Nomination d'un vérificateur financier pour l'année 2025

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne LaBranche
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE Raymond Chabot Grant Thornton soit nommé vérificateur de la municipalité pour l'année 2025.

ADOPTÉE

2025-04-056

4.7 - Dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*.

2025-04-057

4.8 - Vente des terrains - Rue Jamieson

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a fait l'acquisition du lot portant le numéro 4 913 737, en mai 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a fait subdiviser le lot portant le numéro 4 913 737 en huit (8) lots distincts afin d'ériger un nouveau développement domiciliaire sur le chemin des Érables;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a fait une demande de prolongation de réseau à Hydro-Québec, en novembre 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a lancé un appel d'offres public pour construire les infrastructures municipales du développement des Érables, en mai 2023, et que ces infrastructures ont été construites au mois de septembre 2023;

ATTENDU QUE les travaux d'Hydro-Québec, concernant le prolongement de réseau électrique, doivent être terminés dans les prochaines semaines;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills agit à titre de promoteur de ce projet de développement domiciliaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire mettre en vente sept (7) terrains de ce nouveau développement domiciliaire au prix coutant;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills mandate M. Jonathan Turcotte, agent d'immeuble pour *RE/MAX Accès*, afin d'agir à titre d'agent d'immeuble pour la vente de ces sept (7) terrains;

QUE le prix de ces terrains soit fixé à 7,75\$ du M2;

QUE le conseil municipal autorise Madame Alexandra Gosselin afin de signer les contrats de l'agent d'immeuble et d'accepter ou de refuser les offres d'achat qui seront faites sur ces terrains;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Marquis Bédard et la directrice générale, Madame Alexandra Gosselin afin de signer les actes notariés et/ou tout autre document à l'égard des ventes de ces immeubles.

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

2025-04-058

5.1 - Programmation TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

ADOPTÉE

6 - LOISIRS ET TOURISME

2025-04-059

6.1 - Embauche - Animatrices camp de jour

ATTENDU les candidatures reçues;

ATTENDU le nombre d'inscriptions d'enfants reçus;

ATTENDU QUE le camp de jour aura trois (3) groupes cet été pour répondre à la demande;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE Geneviève Duclos, Anne-Sophie Custeau et Elisabeth Couture soient embauchées à titre d'animatrice au camp de jour pour la période estivale 2025, selon les conditions fixées par le conseil.

ADOPTÉE

2025-04-060

6.2 - Inscription - Formation saveur

ATTENDU QUE le conseil municipal désire bien outiller les animatrices du camp de jour estivale;

ATTENDU QUE l'unité régional sport & loisir de Chaudière-Appalaches offre des formations dédiées aux animatrices de camp de jour;

ATTENDU QUE Geneviève Duclos était animatrice à la municipalité l'été dernier et qu'elle a participé à la formation saveur à l'été 2024;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité paie l'inscription des deux nouvelles animatrices du camp de jour à la formation saveur pour l'année 2025, au montant de 568 \$ plus le salaire des animatrices pendant les heures de formation.

ADOPTÉE

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

9 - VARIA

2025-04-061

9.1 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la *Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

DE proclamer le 17 mai, *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

2025-04-062

9.2 - Camp de jour - Appui moral

ATTENDU QUE les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

ATTENDU tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

ATTENDU l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

ATTENDU la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION: Mme Michelle Blais
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes:

- renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour;

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2025-04-063

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 19 h 53.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Marquis Bédard
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».